

## SAMBREVILLE

## La levée d'immunité sera demandée pour Luperto

Le dossier «Luperto» suit son cours. Devoirs d'enquête, auditions... Tout cela se succède.

Après l'inculpation, d'autres étapes de procédure, judiciaire et administrative, sont attendues.

Moment crucial : le débat sur la levée d'immunité parlementaire. Et là, ça se précise.

Le procureur du Roi a fait savoir hier que le parquet de Namur comptait bel et bien demander la levée d'immunité parlementaire de l'ancien président du Parlement de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Pour pouvoir effectuer d'autres devoirs, jusqu'ici impossibles,

avant la comparution devant la chambre du conseil ? «*Ce n'est pas la motivation de cette demande*», répond Vincent Macq. «*C'est une suite logique de la procédure. Pour passer devant la chambre du conseil, il faut justement que l'immunité soit levée.*»

Jusqu'à présent, Jean-Charles Luperto a refusé de se soumettre à une expertise psychologique ou psychiatrique. «*C'est pourtant un élément très intéressant dans ce genre de dossier*», rappelle le procureur namurois. Pour rappel, Jean-Charles Luperto est inculpé de faits d'outrage public aux mœurs, notamment en présence d'une victime mineure. On le suspecte de faits d'exhibi-

tionnisme commis à la station autoroutière de Spy durant l'été 2014.

«*Mais la levée ou non d'immunité n'aura aucun impact sur cette demande d'expertise. Si la personne refuse de parler et de s'entretenir avec l'expert, on ne peut pas faire grand-chose...*», précise Vincent Macq.

Les débats devant les chambres concernées (Parlement wallon et Fédération Wallonie-Bruxelles) pourraient avoir lieu en avril ou en mai.

L'intention du parquet est en tout cas d'avancer dans ce dossier éminemment sensible. ■

S.Hq.